

# La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt



Février 2015 / Numéro 23



« L'Etat transfère toujours plus d'obligations vers les collectivités et sabre les dotations comme jamais ! »

## L'effort financier imposé aux collectivités ne sera pas toujours supportable

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Le budget 2015 a été voté le 19 janvier dernier. Vous constaterez que l'équipe municipale poursuit avec détermination ses missions au service des Saint-Loupiens en privilégiant les investissements constructifs et en maintenant depuis 2008 les mêmes taux d'imposition. Et ce, dans un contexte national difficile avec une baisse historique des dotations d'état. **Pas moins de 28 milliards de baisse sont programmés jusqu'en 2017 ! Dotations qui, pour notre ville, ont diminué de 40 % depuis 2008 ! Résultat, en 2015, nous devons maintenir nos exigences de service public avec près de 2 000 000 d'euros de moins par an que nos prédécesseurs.**

Avec cette baisse, en seulement trois ans, nous sommes revenus au niveau des dotations de 2003 ! Alors que depuis 12 ans, les domaines de compétence des collectivités n'ont cessé d'être étendus. **La réalité est que depuis 30 ans l'état se désengage de plus en plus, même dans des registres qui tiennent de ses devoirs régaliens.** En matière de sécurité, d'éducation, de santé, d'aides sociales, les collectivités sont mises largement à contribution tandis que leurs dotations sont en voie de liquidation.

Cette situation risque de conduire de nombreuses collectivités à une « impasse financière ». L'Etat voudrait faire croire que les collectivités sont responsables du déficit de la nation, il ne s'y prendrait pas autrement ! **Alors que la part des collectivités dans la dette publique est de 9,7 %, l'Etat leur demande de faire 25 % de l'effort global !** Non seulement les dotations d'Etat ne sont pas un cadeau fait aux collectivités mais elles sont la juste dévolution de moyens qui leur permettent d'exercer les compétences que l'Etat leur a transférées.

Cette année, pour tenir nos objectifs d'investissements, **nos dépenses de fonctionnement vont baisser de 4,66 %**. À ce titre, il faut souligner que la masse salariale communale se situe à un niveau très raisonnable quand beaucoup dénoncent l'augmentation du nombre de fonctionnaires. **De 2008 où 282 personnes étaient employées par la ville, nous sommes passés en 2014 à 247 personnes. Soit une baisse de 12,41 % du personnel communal.** Mais cette situation ne sera pas toujours tenable. Les efforts consentis ne nous ont pas appris à « faire toujours de plus en plus avec de moins en moins ».

Sébastien Meurant  
Votre maire

## Budget 2015 : raison et ambition

Le budget 2015 a été voté lors du Conseil municipal du 19 janvier. Comme l'a souligné Jean-Michel Castelli, Adjoint au maire délégué aux Finances et au Contrôle de gestion, «*Les finances de la ville sont saines. La maîtrise des dépenses passe par une juste considération des besoins et par la réduction des dépenses de fonctionnement. Chacun pourra noter que, conformément à la promesse de la majorité en responsabilité conduite par le maire, Sébastien Meurant, les taux des impôts communaux n'augmenteront pas pour la 7<sup>e</sup> année consécutive. Ce budget 2015 reste ambitieux pour les Saint-Loupiens puisque nombre d'investissement sont prévus pour améliorer leur qualité de vie. C'est ainsi que sont programmés un nouveau bâtiment pour regrouper les Services techniques, un nouvel accueil de loisirs à la Châtaigneraie, une nouvelle Maison pour Tous avec la création de 600 m<sup>2</sup> d'espaces culturels en plus, un nouveau terrain multi-activités...*»

## Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence  
les 14 mars et 11 avril 2015

## La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant  
Création et mise en page : service communication  
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt  
Site : [www.saint-leu-la-foret.fr](http://www.saint-leu-la-foret.fr)  
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66  
Ce numéro a été imprimé à 7000 exemplaires.  
Papier aux normes environnementales.

# En finir avec les emprunts structurés

Véritable poison pour les finances de la ville, les emprunts toxiques contractés en 2007 par la précédente municipalité font l'objet d'une vigilance permanente. Après une première victoire en première instance, la ville espère une décision de justice positive en appel.

En 2008 la ville comptait 8 000 000 d'euros d'emprunt spéculatif. Aujourd'hui après maintes renégociations il n'en reste plus que 2 300 000. Un prêt dont le taux d'intérêt est indexé sur la parité du franc suisse et de l'euro, qui coûte plus cher que l'ensemble des autres prêts de la commune et la prive de nouveaux investissements. Alors qu'en début janvier, la banque suisse a décidé de laisser flotter la devise helvétique, notre prêt est passé brutalement à 25 % d'intérêt ! **Du même coup, les échéances annuelles ne sont plus de 160 000 euros mais de 700 000 euros environ !** Un véritable séisme financier qui bouleverse de nombreuses collectivités françaises.

### Une décision de justice attendue

Reste que cette année, les tribunaux pourraient donner raison à la ville qui a déjà remporté en juin dernier une victoire en première instance. **Le juge avait en effet estimé que la banque, lors du contrat passé en 2007 avec la ville de Saint-Leu-la-Forêt, avait méconnu des dispositions d'ordre public en ne mentionnant pas le TEG sur le fax de confirmation d'opération.**

Il faut rappeler qu'en assignant en justice la société Dexia Crédit Local, la ville de Saint-Leu-la-Forêt a dénoncé la souscription de deux prêts à caractère spéculatif. Une décision favorable irait dans le sens de la moralisation internationale des marchés puisque les banques qui ont vendu des produits toxiques ont été condamnées partout en Europe et aux Etats-Unis. **En effet, il n'est pas acceptable que partout, sauf en France, ce scandale qui va coûter aux contribuables français 4 à 5 fois plus que ce qu'a coûté le scandale du Crédit Lyonnais, n'engage pas davantage la responsabilité de l'Etat.**

### La dette de la ville par type de risque

